

Procès-verbal de la réunion tenue 25 mars 2015 à Bruxelles, Bureau Fédéral.

APPROUVE

Présents: MM. Wim SYMOENS, Vice-président - Pierre LEDENT, Secrétaire – Dirk POELMANS – Renaud VILAIN

Excusés : Francis MERCIER, Président - Alban BERTIAUX

Préambule

M. Wim SYMOENS, vice-président prend la présidence de la réunion.

Lecture et approbation PV « 26/01/2015 »

- Le PV de la CSWP du 26/01/2015 est approuvé.

Poste

- La Commission Sportive prend connaissance du mail envoyé le 23/03/2015 par M Wouter GEORGES.

Dans ce mail, la Commission Sportive prend acte qu'elle est en charge uniquement de l'aspect sportif de l'organisation du Championnat et de la formation des équipes nationales ; l'aspect budgétaire étant géré par la Fédération.

M. Dirk POELMANS a préparé une réponse qui sera envoyée par le secrétaire ou le président une fois que les membres présent à la réunion auront pris connaissance du document et auront remis leurs éventuelles remarques.

Championnat 2014-2015

- **Validation des résultats**

La Commission Sportive entérine les résultats des journées 17 à 24.

- **Forfaits**

Match U20A 6015 Mouscron – Gentse du 08/02/2015

Le club de la Gentse a été contraint de déclarer forfait pour le match en question par manque de joueurs.

L'arbitre a pu être averti dans les temps.

Décision de la Commission Sportive :

Le club de la Gentse perd le match par Forfait avec le score de 0-5

La Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'amende réglementaire pour Forfait sans les frais d'arbitrage à l'encontre du club de la Gentse.

Match U17FF 7904 OrcaBilzen - Merksem du 22/03/2015

Le club de Merksem a été contraint de déclarer forfait pour le match en question par manque de joueurs.

L'arbitre a pu être averti dans les temps.

Décision de la Commission Sportive :

Le club de Merksem perd le match par Forfait avec le score de 0-5.

RÉDACTION	APPROBATION
08/04/2015	06/05/2015

La Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'amende réglementaire pour Forfait sans les frais d'arbitrage à l'encontre du club de Merksem.

➤ **Match arrêté**

Match U15C 8219 Oostende – Mons du 22/02/2015

Suite à une bagarre dans l'eau, le match a été arrêté.

La Commission Sportive prend connaissance de la feuille de match et constate que l'arbitre a inscrit que le match a été arrêté suite à une bagarre dans l'eau et que le club de Mons n'a plus voulu reprendre le cours du match.

La Commission Sportive prend connaissance du mail envoyé par la secrétaire du club de Mons – Mme Carla PANICHI – donnant quelques explications suite à l'abandon du club de Mons lors du match en question.

La Commission Sportive décide :

La Commission se doit d'appliquer le règlement CBWP 17.4

Le club de Mons perd le match par Forfait avec le score de 0-5.

La Commission Sportive demande l'application de l'amende réglementaire pour Forfait à l'encontre du club de Mons.

Waterpolo Online

- Le projet est mis en suspend jusqu'à la décision définitive de la Cellule Water-polo.
- Le secrétaire fait remarquer qu'il ne reste plus beaucoup de temps pour mettre en œuvre ce programme pour la saison 2015-2016 et suggère donc de reporter le tout à la saison 2016-2017.

Jouer en « Grande profondeur »

- Ce point est reporté à la réunion du mois d'avril.

Groupe de travail U15 – U17

- Le groupe de travail s'est réuni ce 21 mars.
M. François DAMS est en charge de faire le rapport.
La Commission Sportive demande au secrétaire de prendre contact avec M. DAMS afin d'obtenir le rapport.

Frais arbitrage tour final U15/U17

- Comme il est indiqué dans le « Manuel Water-polo », les frais d'arbitrages lors des tours finaux sont à partager entre les clubs participants et ce à chaque match.
Pour la prochaine saison, le « Manuel Water-polo » sera adapté dans ce sens : Lorsqu'un tour final s'apparente à un « Championnat », les frais d'arbitrage seront pris en charge par le club visité et seront pris en considération dans le décompte annuel.

Equipe Nationale U19

- Suite à la démission du DT Nationale, la Commission Sportive décide de suspendre tous les entraînements U19 jusqu'à la prochaine réunion de la Cellule Sportive.

RÉDACTION	APPROBATION
08/04/2015	06/05/2015

Divers

- Suite aux discussions tenues lors de la réunion de la Cellule WP du 17/02/2015, M. Wim SYMOENS et M. Dirk POELMANS informent la Commission que pour la VZF toute collaboration avec la FFBN devient impossible à réaliser et donc cesse toutes les activités programmées en commun et ce jusqu'à la prochaine saison.

MM Wim SYMOEN et Renaud VILAIN suggèrent que pour la prochaine saison, 6 à 8 dates soient bloquées afin d'organiser des entraînements communs entre les deux Fédération.

**Le rapporteur,
Pierre LEDENT
Secrétaire**

<u>Prochaine réunion :</u> Mercredi 22 avril 2015 – 18h00 – Bruxelles, Bureau Fédéral
--

RÉDACTION	APPROBATION
08/04/2015	06/05/2015

